

2 novembre 2004

04.176

Interpellation Jean-Claude Baudoin

Concurrence déloyale: avoir les moyens d'une politique d'ouverture

Depuis le 1^{er} juin 2004, le marché est plus libre qu'avant. On entre dans le territoire neuchâtelois comme dans un moulin et on se moque sans vergogne des mesures d'accompagnement aux accords bilatéraux.

Certaines entreprises venues d'Europe violent sans crier gare les conventions collectives et, malgré les protestations et les dénonciations, s'en retournent chez elles avec armes et bagages sans la moindre inquiétude.

Qu'observe-t-on sur le marché des métiers du bâtiment? Des travailleurs payés 8 ou 9 euros de l'heure par des entreprises européennes qui sont devenues adjudicataires pour des travaux commandés par des sociétés basées sur sol neuchâtelois.

Certes, les mesures d'accompagnement existent. Mais elles n'empêchent pas la concurrence déloyale car le rythme économique est bien plus soutenu que le rythme politique.

Alors que faire? Exiger des entreprises neuchâteloises qui sont ravalées au rang de spectatrices qu'elles continuent de perdre des marchés parce qu'elles respectent les dispositions conventionnelles en vigueur? Leur proposer de diversifier leurs activités? Elles pourraient par exemple proposer leurs services pour offrir aux entreprises européennes qui travaillent, respectivement aux travailleurs, un casse-croûte à l'heure de la pause!

La prochaine séance de la commission tripartite aura lieu le 29 novembre 2004. Sur sa table, les membres auront à traiter plusieurs dénonciations. C'est très bien, les sanctions risqueraient de pleuvoir. Mais à la date du 29 novembre, le travail sera exécuté, les travailleurs seront repartis chez eux et les entreprises auront d'ores et déjà facturé leurs prestations.

Nous interpellons pour que s'organise mieux la surveillance, pour que l'on puisse intervenir plus rapidement et avec autorité.

L'urgence est demandée.